



## **Comité de Pilotage de la Charte Forestière du Pays du Mont-Blanc**

**Vendredi 21 juin 2024 à 10h à Passy**

### **Compte-rendu**

#### **Etaient présents en visioconférence et en présentiel :**

Camille BANNES, responsable service Espaces Naturels, agropastoralisme et forêts CCVCMB  
Samuel BEGHIN, technicien CNPF  
Antoine BOISSET, technicien agro-pastoralisme et forêt CCVCMB  
Eric CASTELBON, Région Auvergne Rhône-Alpes  
Claude CHAMBEL, Vice-Président CCPMB en charge agriculture et biodiversité, maire de Combloux  
Jean-Pierre CHATELARD, adjoint au maire de Megève  
Francis DE MOROGUES, Directeur du Pôle d'Excellence Bois des Pays de Savoie  
Paul GROSJEAN, COFOR 74  
Olivier LECLERC, responsable Unité territoriale ONF PMB  
Charlotte MARX, Responsable service Développement durable CCPMB  
Monique RACT, adjointe au maire de St Gervais les Bains, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB  
Christèle REBET, adjointe au maire de Passy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB  
Bruno ROY, DDT 74  
Myriam RUFAT, chargée de mission espaces naturels sensibles Conseil Départemental 74  
Aline PISSARD, chargée de mission CCPMB / animatrice Charte Forestière

#### **Etaient absents excusés :**

François BARBIER, maire des Contamines-Montjoie, Vice-Président de la CCPMB  
Annette BORDON, adjointe au maire de Passy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB  
Philippe GAUBERT, adjoint au maire des Houches  
François PARIS, maire de Cordon et Vice-Président de la CCPMB  
Yves PEROL, élu aux Houches  
Thibault PUGNAT, élu à Cordon, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB  
Martial SADDIER, Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie  
Alain SAULNIER, Président section Pays du Mont-Blanc, Union des Forestiers Privés 74

#### **Ordre du jour :**

1. Retour sur les temps forts de ces derniers mois
2. Présentation et validation du contenu de la Charte forestière complété par rapport aux éléments discutés en comité de pilotage du 15 février dernier.
3. Discussion sur les actions prioritaires à mettre en place
4. Questions diverses / actualités.

Claude CHAMBEL, président du Comité de pilotage pour la Charte forestière, ouvre la séance et propose un tour de table des participants.

Bruno ROY, DDT 74, précise qu'il ne participera pas aux échanges en raison de la réserve pré-électorale.

Le diaporama partagé pendant la réunion est joint au compte-rendu.

## **1. Retour sur les temps forts de ces derniers mois**

- **Intervention sur la forêt auprès de 59 classes de primaire avec distribution d'un carnet ludo-pédagogique préparé avec Sylv'ACCTES**
- **Organisation du premier salon des métiers du bois et de la forêt à Sallanches par le PEB (13/14 mai 2024)**
- **Un temps d'échange entre les élus qui suivent la charte forestière organisé le 17 mai**  
Le temps de travail a été apprécié par les participants et sera reconduit une fois par an.  
2 pistes d'actions concrètes ont émergé :
  - Une formation / rencontre pour les services techniques et commande publique sur la construction bois local et bois scolyté, avec l'exemple de la commune de St Gervais.
  - Une visite du réseau de chaleur bois en construction à Passy.

Discussions :

La formation est dans le plan de charge du technicien des COFOR 74. Elle avait été annulée en mars, faute de participants. Elle pourrait être réalisée d'ici fin 2024.

Il est essentiel de faire participer les agents des services des communes. Dans les modalités de diffusion des formations des Communes forestières, ce sont les élus qui sont destinataires ; l'animatrice peut faire en sorte de bien relayer auprès des responsables techniques.

Il paraît important en parallèle d'informer aussi les entreprises. En effet, malgré l'inscription de l'exigence de bois local dans les cahiers des charges (avec la mention de Bois des Alpes par exemple), les maîtres d'ouvrage ne trouvent pas forcément d'entreprise qui le proposent. Le Pôle d'Excellence bois proposent différentes rencontres autour de ces notions d'approvisionnement local. Les maîtres d'ouvrages peuvent aussi spécifier du bois scolyté dans leurs marchés publics.

Le Pôle Excellence Bois pourra être sollicité pour proposer quelque chose aux entreprises.

- **Mobilisation des étudiants en BTS Gestion forestière à Poisy dans le cadre de la mise à jour de la Charte forestière**

## **2. Présentation et validation du contenu de la Charte forestière complété par rapport aux éléments discutés en comité de pilotage du 15 février dernier.**

Il est rappelé le travail engagé depuis l'automne 2023 lors du comité de pilotage du 19 octobre.

L'ensemble des retours obtenus et propositions réalisés ont été discutés en comité de pilotage du 15 février 2024. Tout ce qui a été décidé a été intégré dans le contenu de la charte forestière. En parallèle, les contextes et informations apportées dans ces fiches ont également été mises jour (possibilité de financement, actions des structures partenaires, etc.).

Le contenu mis à jour a été adressé une semaine avant la réunion du comité de pilotage aux différents membres.

Lors de la réunion, il est fait un point sur les éléments les plus importants.

- **Objectifs transversaux stratégiques poursuivis dans la charte forestière pour la période 2024-2030**

Deux objectifs sont ajoutés :

- Permettre aux forêts du territoire de s'adapter au mieux au changement climatique
- Mieux faire reconnaître (et financer) les services rendus par la forêt

Un objectif est complété :

- Encourager les relations entre les acteurs de la forêt, mais aussi **avec les autres acteurs du territoire (conciliation des usages).**

*Discussions :*

*Il est nécessaire d'encourager la création d'associations de propriétaires.*

*Il est nécessaire de créer des dessertes pour permettre la gestion et l'entretien de la forêt.*

#### ● Axes

Axe 5 – Faire vivre la Charte forestière

*Discussions :*

*Est-il possible d'avoir une veille scientifique sur l'adaptation des forêts face au changement climatique, afin d'apporter des connaissances scientifiques concrètes face aux questionnements des acteurs ?*

*La DRAAF organise des rencontres techniques sous la forme de webinaires mensuelles sur la thématique forêt et changements climatiques, ils font intervenir chaque mois des experts sur le sujet. Le lien vers les replays sera diffusé aux membres avec le compte-rendu.*

*Les COFOR ont aussi ce rôle d'apporter des contenus techniques et scientifiques aux communes. Une formation sur l'adaptation face au changement climatique sera organisée en novembre.*

#### ● Fiches actions

3 nouvelles fiches actions :

16- Favoriser l'adaptation des forêts au changement climatique en vulgarisant les études et recherches menées et en cours sur le territoire

26- Envisager des nouveaux concepts pour valoriser les ressources locales sur le territoire

34- Sensibiliser le jeune public aux usages et métiers de la forêt, pour réduire les conflits d'usage et faire comprendre les grands enjeux autour de ce milieu et susciter des vocations.

*Discussions :*

*Le PEB évoque différents projets en préparation qui peuvent rentrer dans le cadre des fiches.*

#### ● Opérations

31 opérations nouvelles ajoutées suite à la réunion de comité de pilotage de février 2024.

- Les membres valident d'inviter les présidents d'ASLGF au comité de pilotage de la charte forestière.
- L'ONF indique l'existence d'un portail « collectivités » sur le site de l'ONF. Sur ce site, chaque commune peut retrouver les données qui la concernent comme les surfaces qui ont fait l'objet de reboisement. La liste de diffusion de l'information doit être revue. Une formation pourrait être organisée sur ce sujet pour faciliter l'usage de ce site et le partage des informations qu'on y trouve.
- Pour pouvoir développer la valorisation d'une partie de bois énergie dans les exploitations de bois d'œuvre en forêt privée, en plus des propriétaires, ce sont les entreprises qu'il faut sensibiliser.
- Pour l'opération 31e à destination des médias, il est évoqué le travail de fond réalisé par l'Echo des Pays de Savoie qui édite des articles souvent plus approfondis.
- Valoriser les actions existantes menées en faveur de la biodiversité.

Il s'agit notamment du travail de recensement et suivi des arbres bio (arbres d'intérêt environnemental), qui pourrait être valorisé auprès du public.

Le sujet des îlots de sénescence pose toujours question, car quand il s'agit de mesures compensatoires proposées par les bureaux d'étude, cette solution est choisie par facilité. Cependant, la localisation n'est pas toujours suffisamment réfléchie (problèmes d'îlots en bordure de domaine skiable par exemple).

**Les membres du comité de pilotage valident les changements réalisés dans les différentes fiches actions de la Charte forestière.**

#### ● Suites de la démarche

Les membres valident l'organisation d'un évènement officiel pour acter le renouvellement de la charte.

Cela pourrait être à l'occasion de montrer un exemple concret sur le terrain :

- Sans le cadre d'une coupe le long de la route forestière intercommunale, afin de valoriser une

- grosse réalisation issue de la charte.
- Ou de montrer le travail réalisé auprès de la forêt privée, qui a vu les actions se multiplier depuis le début de la charte.
- Il pourrait aussi être pris exemple pour les communes des actions menées à Chamonix, qui permettent d'organiser plusieurs coupes à câble cette année avec une communication importante auprès des habitants et touristes.

La CCVCMB soumettra une délibération cet automne à son conseil communautaire comme la CCPMB sur la charte forestière mise à jour.

### **3. Discussion sur les actions prioritaires à mettre en place**

#### **● Actions nouvelles et pertinentes**

La multifonction de la forêt (services écosystémiques) n'est pas financée. Les services rendus permettent des économies par ailleurs (protection des autoroutes, filtration de l'eau potable, loisirs) qui devraient être financées. On commence à disposer d'exemples sur d'autres territoires de la Région de services reconnus et financés : les syndicats des eaux qui financent les bonnes pratiques de gestion, les sociétés d'autoroute qui contribuent au financement de l'entretien des forêts situées à l'amont des autoroutes et réduisent ainsi les risques naturels. Des pistes sont aussi réfléchies pour mobiliser une partie de la taxe de séjour.

#### **● Actions nouvelles à échelle plus large**

Les compensations financières pour les îlots de sénescence sont sorties de la feuille de route. Les communes qui se voient implanter des îlots sur leurs propriétés, peuvent toutefois demander aux personnes à l'origine de ces classements une indemnisation pour le préjudice correspondant.

Par contre, il est évoqué la nécessité dans le cadre des observatoires mis en place (les Houches et du département) et les différents îlots de sénescences installés sur le territoire, de pouvoir mettre en place un suivi dans le temps. De même, une démarche d'inventaire du pic tridactyle dans la vallée de Chamonix avait été entreprise il y a quelques années, pour laquelle il n'y a pas forcément eu de suite. Cela sera rajouté dans les fiches actions 41 et 43.

#### **● Actions de long terme**

La politique de préemption départementale au titre des Espaces Naturels Sensibles peut porter sur des zones de forêt si celles-ci représentent des enjeux identifiés par les communes. Ensuite, le CD 74 peut exercer ces préemptions en direct ou les déléguer aux communes. Un espace classé ENS doit disposer d'un plan de gestion, dans le cas des propriétés communales, comme celles-ci disposent d'un aménagement forestier, cela vaudra plan de gestion. Pour les communes intéressées ou pour toute précision, il faudra se rapprocher des services départementaux (Myriam RUFAT, myriam.rufat@hautesavoie.fr). Les communes ont également la possibilité de mettre en place des préemptions en dehors de ce cadre, ce que font déjà certaines communes du territoire.

**Les membres du comité de pilotage valident la liste d'actions prioritaires / feuille de route pour 2024 – 2026.**

### **4. Questions diverses**

Le prochain comité de pilotage sera organisé d'ici la fin de l'année 2024. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.



Fait à Passy, le 4/07/2024

Claude CHAMBEL,

Vice-Président de la CCPMB à l'agriculture et la biodiversité.